MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à la Sécurité Routière

Liberté Égalité Fraternité

Sous-Direction de l'éducation routière et du permis de conduire Bureau national des droits à conduire

Affaire suivie par :

Maître Alexandre BOISSIERE 4 rue Maguelone 34000 MONTPELLIER

Paris, le Réf. NOV. 2021

Maître,

Par courriers reçus les 21 juin, 23 août et 14 septembre 2021, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. L

Après enquête auprès des autorités compétentes, je vous informe que les mentions ont été supprimées de son dossier.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide et doté de trois points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.



Liberté Égalité Fraternité





SEINE ET MARNE

R.F.

HU 228301



22-11-21 403 L0 0W0382 8887 773390

T11321 / 109